

NEWSLETTER de la FGT du 23/05/2023
Contrôles annoncés par le Ministère de la protection des consommateurs

Nous sommes informés par le Ministère de la protection des consommateurs qu'ils procéderont prochainement à des contrôles en matière **d'indication des prix des produits et des services**.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que chaque professionnel ou prestataire de services (sauf les professions libérales) doit indiquer au consommateur les **tarifs unitaires toutes taxes comprises** des prestations les plus courantes qu'il propose.

Lorsqu'un prix définitif ne peut être déterminé à l'avance, le prestataire de services doit indiquer le prix des différents paramètres utilisés pour le calcul du prix total.

Ex. : indication du tarif horaire TTC de la main d'œuvre et d'éventuels suppléments

Si le nombre des prestations proposées et la diversité de leurs conditions de fourniture ne permettent pas d'établir un affichage lisible par la clientèle, l'affichage peut alors être remplacé par un **devis** toutes taxes comprises, un **catalogue** ou toute autre **brochure** reprenant le prix des prestations les plus courantes. Ce document doit être mis à la disposition des consommateurs.

Pour l'affichage des prix, des fiches d'information et d'aide mémoires sont disponibles sur le site <https://pro-pc.public.lu>

En même temps les agents vérifieront également **l'affichage du numéro de l'autorisation d'établissement** ainsi que toute disposition jugée utile d'observation dans le contexte de la protection des consommateurs.

Ensemble avec l'ILNAS compétente pour la mise sur le marché des produits, ils effectueront des contrôles sur les **labels des produits**, surtout en ce qui concerne le gros électroménager, tel que les frigos. Des fiches d'information sont disponibles sur <https://portail-qualite.public.lu/fr/libre-circulation-surveillance-du-marche/surveillance-marche/fiches-produits.html> .

En ce qui concerne l'étiquetage énergétique, vous trouverez des informations sur <https://portail-qualite.public.lu/dam-assets/fr/securite-sante/surveillance-marche/fiches-produits/directive/e/Factsheet-UE-2017-1369.pdf>

Nous vous invitons à vous préparer au mieux en amont de ces contrôles et restent à votre entière disposition en cas de questions éventuelles.